

COMMUNIQUÉ

TOUS EN GREVE LE MARDI 12 FEVRIER

A l'appel des fédérations nationales de l'Education FNEC FP-FO, FERC-CGT, SUD Education, CNT-Education, FAEN, réunies en intersyndicale le 28 janvier qui demandent :

- ▶ l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires
- ▶ l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école,
- ▶ l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants

Le décret sur les rythmes scolaires a des conséquences innombrables tant **pour les enseignants** (*allongement de l'amplitude de travail sur la semaine avec l'introduction d'un jour entier supplémentaire, menaces de suppressions des études surveillées, mise sous tutelle pédagogique par les mairies, remise en cause du travail à temps partiel ...*), que **pour les élèves** (*allongement du temps de présence à l'école sans garantie d'encadrement qualifié*), que **pour les mairies** (*augmentation considérable des dépenses*).

Comme M. DARCOS avec son décret de 2008, c'est bien le statut, les obligations de service des enseignants que M. PEILLON vise derrière son décret, avec la double tutelle état-collectivités territoriales sur leurs obligations de service (et le ministre a pris le soin de préciser qu'il n'avait pas besoin d'abroger le décret de son prédécesseur !).

Rappelons que son projet de décret n'a reçu que 5 voix pour sur 72 lors du CSE du 8/01 et aucune voix pour lors du CTM du 11 janvier. Isolé, le ministre a pourtant choisi de passer en force en publiant son décret au JO le samedi 26 janvier !

C'est donc une véritable provocation. Le ministre prend la responsabilité d'un conflit avec les enseignants.

Pour toutes ces raisons, ce décret doit être abrogé.

Le projet de loi de refondation de l'Ecole met en cause les garanties statutaires des personnels et leurs obligations de service, remodelés et démantelés pour être adaptés à une école territoriale qui ne serait plus notre école républicaine.

Les Projets Educatifs Territoriaux (PET), qui s'inscrivent dans l'Acte III de la décentralisation, induisent une tutelle des municipalités sur nos horaires et nos missions d'enseignement. Nous voulons rester fonctionnaires d'Etat !

La confusion entre le scolaire et le périscolaire dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) va engendrer des inégalités entre les communes, en fonction de leurs budgets de fonctionnement.

De plus, il prévoit le transfert aux régions de la carte des formations professionnelles ainsi que de l'orientation scolaire et de ses personnels.

Ce projet doit être abandonné.

Sur nos conditions de travail et de rémunération, l'annonce d'une possible attribution de prime de 400 € reste totalement aléatoire, le cabinet du 1er ministre estimant "*qu'elle est hors de portée budgétairement*". Au delà de ce considérant, cette possible « aumône » ne répond pas à nos revendications, ni en terme financier, ni en terme de temps de travail, ni en terme d'indépendance professionnelle vis à vis des élus locaux.

TOUS EN GREVE LE 12 FEVRIER

Rassemblement à l'IA à 10h30

Manifestation de l'IA jusqu'à la Préfecture

RDV sous les banderoles de FORCE OUVRIERE